

Décret 2024-DIME-240**Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II**

Rapporteur-e:	Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	24.03.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 2001</i>)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 2049</i>)

Entrée en matière

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). La commission parlementaire ordinaire CAH-2025-004 a siégé le lundi 5 mai dernier. M. Jean-François Steiert, Directeur de la DIME, M. Romain Collaud, Directeur de la DSJS, M. Guido Sturny, directeur du site de Bellechasse, M^{me} Anne Jochem, cheffe du service des bâtiments, ainsi que M. Marcel Aebischer, chef de projet délégué du SBat, participaient à cette séance. Le travail de la commission consistait à examiner le message 2024-DIME-240 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II.

Le 17 juin 2016, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'études pour la réalisation de la première étape qui comprenait une extension et une adaptation du Pavillon pour le milieu ouvert, la création d'un bâtiment destiné à des ateliers sécurisés pour les personnes détenues en régime fermé, ainsi que la construction d'un centre médical pour l'ensemble du site de Bellechasse dans le prolongement du Bâtiment rouge. Ces infrastructures, inaugurées en mai 2024, donnent entière satisfaction aux utilisateurs. Le projet de la seconde étape a pour principal objectif de déplacer sur le site de Bellechasse, à Sugiez, la Prison centrale et la maison de détention Les Falaises, situées actuellement en vieille-ville de Fribourg. Un rapport réalisé par un expert en matière pénitentiaire à la suite de l'évasion de la Prison centrale, survenue le 2 septembre 2017, de l'auteur de l'assassinat de Frasses, est arrivé à la conclusion que le remplacement de cette infrastructure vieillissante est devenu urgent.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment pénitentiaire de 80 places pour la détention avant jugement, d'un pôle alimentaire situé dans le prolongement de la cuisine existante, d'un bâtiment pour la semi-détention et le travail externe pour 10 places, disposé dans le prolongement du poste avancé à l'entrée de Bellechasse, de l'agrandissement du parking existant, ainsi que de la réalisation d'une route de desserte et des différentes infrastructures entre les bâtiments.

Dans la discussion d'entrée en matière, divers éléments pertinents ont été mis en lumière:

- > Le déménagement de la Prison centrale impliquera certes de nombreux déplacements de détenus et de professionnels de la justice. La mise en place d'un système de visioconférence permettra les contacts à distance. A noter que les avantages qu'offre la centralisation sur un seul site sont bien plus nombreux que la problématique des déplacements. D'ailleurs, dans notre pays, plus aucune prison ne se trouve au milieu d'une ville, sauf peut-être dans le Jura.
- > La problématique de la mobilité a aussi été évoquée. Par définition, une prison, pour son efficience et son concept sécuritaire, se doit d'être à l'écart d'un grand bassin de population. L'accès en voiture et à son parking est optimal. La gare ferroviaire de Sugiez, couplée à un service de navettes mis en place pour les familles, est aussi un avantage. La mobilité des visiteurs est ainsi garantie.
- > Le devenir de l'ancienne Prison centrale en Basse-Ville n'est pas encore défini et sa réaffectation ne sera pas facile, le bâtiment étant protégé et pas facilement modulable.
- > Le coût conséquent du projet a lui aussi suscité le débat. La construction d'un bâtiment cellulaire de haute sécurité représente la partie la plus onéreuse du projet. A noter que, comme cela avait été le cas dans la première étape, tout le mobilier des nouvelles cellules sera fabriqué dans le cadre d'un programme d'occupation avec les personnes détenues.
- > Les femmes peuvent être prises en charge sur le site de Bellechasse, dans des zones tampon, en attendant d'avoir une place dans une prison dédiée. Il en va de même pour les mineurs.

L'entrée en matière n'a pas été combattue. Les deux lectures des articles n'ont pas fait l'objet d'amendements ou de propositions de modification par la commission parlementaire. Au vote final, par 11 voix contre 0 et sans abstention, donc à l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret du 24 mars 2025 selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Remerciements à MM. les Représentants du Gouvernement Jean-François Steiert et Romain Collaud, à M. le Directeur du site de Bellechasse Guido Sturny, à M^{me} la Cheffe du service des bâtiments Anne Jochem, à M. le Chef de projet délégué du SBat Marcel Aebscher ainsi qu'au secrétaire parlementaire de la commission, M. Alain Renevey, pour sa fidèle rédaction de nos débats et pour l'organisation de la séance. Remerciements également aux membres de la commission parlementaire pour leur travail conscientieux et engagé.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Après Bellechasse I, terminé avec succès et plus d'un million de francs non dépensé grâce à une bonne organisation de chantier et aux responsables utilisateurs de l'établissement pénitentiaire qui ont su cadrer les besoins, nous vous présentons aujourd'hui le crédit d'engagement pour la deuxième étape.

A l'heure où l'Etat doit assainir ses finances, on peut se poser la question de savoir s'il faut continuer à investir. Le Conseil d'Etat en est convaincu. On doit évidemment laisser aux générations qui nous suivent des finances cantonales en bon état, mais on doit aussi laisser aux générations qui nous suivent des infrastructures en bon état; nous avons aujourd'hui un important besoin de rattrapage en ce qui concerne une très grande partie du parc immobilier. Cela vaut aussi pour la Prison centrale: les personnes qui l'ont visitée une fois – comme visiteurs bien sûr – ont pu constater qu'elle est vétuste, sous-entretenu depuis des décennies et c'est la raison pour laquelle le Grand Conseil a décidé de prévoir un nouveau bâtiment de remplacement à Bellechasse. La volonté, comme l'a dit le rapporteur, de fermer la Prison centrale a été accélérée par une spectaculaire éviction en 2017 et les premières études à ce propos ont été conduites dès 2018.

Zur kurzen Geschichte: 2016 wurde für den Kanton Freiburg eine Planung für das Gefängniswesen verabschiedet, für die Jahre 2016–2026. Erste Studienkredite 2016. Die Flucht aus dem Zentralgefängnis in der Altstadt 2017 wurde bereits erwähnt. Erste Studien zur Schliessung des Zentralgefängnisses heute in der Altstadt 2018. Revision der Planung aufgrund der Überlegungen, die soeben erwähnt wurden, 2019. Und die Erkenntnis, dass eine Erneuerung des heutigen Zentralgefängnisses nicht adäquat ist, kam 2019 auch in die definitive Planung rein. 2020 daraufhin erster Kredit für die Etappe 1, die eingangs erwähnt wurde, die wir abschliessen konnten mit einem Überschuss von etwa 1 Million Franken, die dem Staat zurückgegeben werden konnten. Das ist auch ein Erfolg der Organisation unserer Baustellen, wo wir mit den Finanzen positiv zureckkommen.

La Prison centrale se trouve en Basse-Ville. C'est un bâtiment historique merveilleux, qui date d'une période de 1757 à 1759, il est donc relativement âgé – du moins du point de vue d'un député. Sa valeur de recensement est une valeur A, catégorie de protection 2, ce qui montre aussi la difficulté de le réutiliser sans autre pour autre chose ou de le démonter. Il est en zone "ville 1 protégé". Il comporte 80 places en détention avant jugement et 20 places en semi-détention.

Le Grand Conseil, respectivement un membre de la commission, nous a chargé de faire un certain nombre de vérifications. Nous nous sommes posé des questions, notamment sur l'avenir de cette Prison centrale. Le Conseil d'Etat, d'une manière générale, quand le canton a des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour la fonctionnalité pour laquelle ils étaient destinés à l'origine, se pose ces questions: premièrement, est-ce qu'on peut les utiliser pour faire autre chose? Vous constaterez assez

aisément que ce n'est pas évident d'utiliser la Prison centrale pour autre chose. Est-ce qu'on peut les transformer en autre chose de manière relativement aisée? La réponse est également non. Il y a des potentiels, un certain nombre d'idées sont apparues, mais elles ne sont pas dans le *core business* de l'Etat. Ce n'est par exemple pas à l'Etat de Fribourg de mener ni une auberge jeunesse, ni un hôtel, ni une maison de la culture ou autre.

Une démarche participative a été faite avec des gens du quartier, des gens de la ville, pour savoir ce qu'on pourrait faire de ce bâtiment après. Les fonctionnalités qui sont ressorties de cette démarche participative ne sont pas des fonctionnalités qui sont pas dans les tâches de l'Etat. Raison pour laquelle nous faisons actuellement ce que nous faisons habituellement avec les bâtiments dont l'Etat se départit – ce n'est pas très fréquent, mais ça arrive pour des petits bâtiments de police ou des choses comme ça: première chose, nous faisons évidemment évaluer la valeur du bâtiment. Si cela est relativement facile pour un petit bâtiment de police en campagne, il est un peu plus compliqué pour un bâtiment comme la Prison centrale d'avoir une valeur objective sur un marché. C'est assez aléatoire pour être franc.

Deuxième chose, nous posons la question à la commune site si elle souhaite le reprendre, en principe à la valeur CAI s'il y en a une. La commune de Fribourg nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas reprendre la Prison centrale. La question ne se pose donc plus sous cette forme-là et nous envisageons actuellement la préparation d'un concours – sous une forme encore ouverte, qui est un appel d'offres à investisseurs soit pour des achats, soit pour des DDP à long terme – qui permettrait de tester si des projets comme une auberge de jeunesse trouvent des organisations qui veulent bien les mener. Ça, on le saura une fois que l'appel aura été fait.

Deuxième élément qui a été posé également en commission: faut-il vraiment mettre tout ça à Bellechasse? Le Grand Conseil avait ajouté un montant de 100 000 francs au crédit d'études initial pour vérifier si vraiment le déplacement à Bellechasse était opportun. Vous avez d'une part décidé le déplacement, mais quand même demandé que nous fassions des études complémentaires. Une recherche a montré qu'il n'y avait pas de terrain disponible dans l'agglomération. Alors, ce n'est pas la première chose que les communes nous offrent spontanément: elles préfèrent évidemment des emplois que des cellules. Ce n'est pas la recherche la plus simple. Plusieurs communes ont été sollicitées sans succès. De plus, un rapport des coûts de construction et d'exploitation établi par un bureau externe – le bureau Clavem, de M. Benjamin Brägger, expert reconnu au niveau national pour tout ce qui concerne la détention – indique qu'un établissement de largement moins de 100 places – on parlait de 25 places – ne permet pas de réponse aux exigences en vigueur et déconseille la réalisation d'un petit établissement. Nous avons dépensé pour cela 6500 francs. Le solde des 100 000 francs a simplement été remis à l'Etat – ce n'est pas parce qu'on a 100 000 francs qu'il faut à tout prix les dépenser.

Sur ces paroles, je donne volontiers la parole au Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Cette deuxième étape de la planification pénitentiaire que nous vous présentons aujourd'hui, avec la fermeture de la Prison centrale et l'implantation à Bellechasse de la détention avant jugement, de la semi-détention et du travail externe répond aux mêmes critères: il faut suivre les mêmes objectifs que la première étape de la planification que nous avons pu conclure il y a exactement une année, avec l'inauguration des nouveaux bâtiments de Bellechasse. La politique pénitentiaire doit avant tout contribuer à la sécurité de la population. Elle doit ensuite offrir des conditions de détention qui soient correctes pour les détenus et qui soient orientées vers leur réinsertion. Enfin, elle doit aussi assurer que les collaboratrices et les collaborateurs puissent accomplir leurs difficiles missions dans des conditions qui soient les meilleures possible.

Si l'on regarde la situation actuelle, il est clair que le bâtiment de la Prison centrale ne remplit qu'imparfaitement ces objectifs. Ce qu'on appelle la sécurité passive, à savoir la sécurité infrastructurelle et celle apportée par les moyens techniques, trouve ses limites dans la vétusté du bâtiment et son niveau de protection, qui empêchent d'opérer des rénovations conséquentes. En outre, sa situation en Basse-Ville de Fribourg, dans une zone qui est largement résidentielle, pose des problèmes évidents de cohabitation avec les autres activités qui s'y déplient. Une relocalisation des activités de la Prison centrale sur le site de Bellechasse permettra de résoudre cette question sécuritaire. Elles s'inséreront ainsi dans le concept général de sécurité du site de Bellechasse, dont le niveau a été relevé à la faveur de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire – on parle là de la séparation des régimes de détention. La localisation du site, à l'écart des zones d'habitation, résout de ce côté la problématique de la cohabitation. Cette relocalisation permettra également d'améliorer les conditions de détention, que ce soit en termes d'ateliers de travail, de possibilités de faire du sport ou tout simplement de sortir à la lumière du jour. La Prison centrale dispose actuellement d'une offre qui est très limitée, si bien que les détenus, certes dans le cadre très strict de la détention avant jugement, sont confinés dans la partie cellulaire du bâtiment la majeure partie du temps.

Sur le site de Bellechasse, ces détenus bénéficieront davantage de possibilités de travail, avec une offre plus large d'ateliers, mais aussi d'une prise en charge médicale améliorée grâce au nouveau centre médical qui a été récemment inauguré. De la sorte, et même si ce n'était pas le but en soi, le canton répond ainsi positivement aux critiques émises par la Commission nationale de prévention de la torture ou encore récemment par le Comité européen pour la prévention de la torture.

En termes de gestion, le projet que nous vous présentons offre à l'évidence d'intéressantes perspectives d'économicité. De manière générale, même si le secteur Prison centrale devra disposer de certains locaux utilitaires propres, la perspective d'un site pénitentiaire cantonal unique permet d'importantes synergies organisationnelles tant en matière technique que sécuritaire.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans relever que ce futur déménagement de la Prison centrale à Bellechasse, s'il rencontre l'approbation du Grand Conseil et de la population, permettra aussi d'améliorer les conditions de travail des agentes et agents de détention qui évoluent aujourd'hui en Basse-Ville dans des locaux qui, pour eux aussi, ne correspondent plus aux standards qu'on est en droit d'attendre. Ce point est essentiel pour moi, car le personnel reste l'âme et l'artisan principal de l'exécution des sanctions pénales.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je vous donne l'avis de la Commission de finances et de gestion, qui s'est réunie le 6 mai 2025 pour l'examen de ce décret.

Le coût global se situe à 70 750 000 francs, desquels nous devons déduire les subventions fédérales de 13 600 000 francs et des études déjà financées pour 4 090 000 francs. Le Conseil d'Etat nous demande donc un crédit d'engagement de 53 060 000 francs, inclus déjà dans sa planification financière.

A l'unanimité de ses membres, la CFG vous recommande, sous l'angle financier, d'approver ce décret sans modification.

Kehl Roland (VEA/GB, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und habe keine besondere Interessenbindung zu diesem Geschäft.

Unser Bündnis unterstützt das Dekret zum Verpflichtungskredit von 53,06 Millionen Franken für die zweite Etappe der Vollzugsplanung 2021–2026, genannt Freiburger Strafanstalt II (FRSA II), einstimmig.

Das Zentralgefängnis der Freiburger Unterstadt soll aufgegeben werden zugunsten einer Erweiterung am Standort Bellechasse in Sogiez. Das Grüne Bündnis befürwortet diesen Umzug. Das Projekt ist nötig, ökologisch tragbar, realistisch und nachhaltig geplant und wirtschaftlich vernünftig.

Das Zentralgefängnis hat unserem Kanton jahrzehntelang gute Dienste geleistet, aber es genügt weder den Sicherheitsanforderungen noch den Standards eines modernen Strafvollzugs. Ausbrüche wie im Jahr 2017 bedeuten für das Wachpersonal ein persönliches Risiko, aber auch für die Bevölkerung, die heute zum Teil in nächster Nähe dieses Gefängnisses lebt.

In der Botschaft konnten wir lesen, dass die Einrichtungen zur Halbgefängenschaft und das Arbeitsexternat seit 16 Jahren in der ehemaligen Wohnung des Direktors untergebracht sind. Auch mehrere Berichte der Nationalen Kommission zur Verhütung von Folter sehen Handlungsbedarf. Es ist zum Beispiel störend, dass Inhaftierte isoliert werden mussten, blass weil es die Platzverhältnisse nicht anders zuließen. Dies ist *de facto* eine Verschärfung des Strafregimes.

Es macht also keinen Sinn, Millionen in die Sanierung dieses ungünstigen Standorts zu investieren, der darüber hinaus unter Denkmalschutz steht.

Das Grüne Bündnis begrüßt die Vereinigung des gesamten Strafvollzugs an einem Ort, was insgesamt zu mehr Effizienz führt und die Kosten senkt, wenn auch der Weg zu den Gerichten etwas länger und damit teurer wird. Die Gebäude, die im Rahmen von FRSA I in Bellechasse gebaut und im März dieses Jahres eingeweiht worden sind, sind auf die Zusammenführung aller Standorte ausgerichtet. Wenn wir jetzt auf diesen Umzug verzichten, handeln wir wirtschaftlich unvernünftig und inkohärent.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich erwarte nicht, dass dieses Dekret hier im Rat scheitern wird. Und ich bin auch überzeugt, dass die Stimmbevölkerung die Dringlichkeit und die Notwendigkeit dieses Projekts erkennt und dem Staatsrat im Herbst bei der Abstimmung ihr Vertrauen ausspricht. Trotzdem richte ich meinen Appell an Sie alle, die hier und heute Ja stimmen wollen, sich auch nach der heutigen Abstimmung für das Projekt zu engagieren. Die Arbeit ist heute nicht gemacht, sie beginnt erst. Schaffen Sie Vertrauen in der Bevölkerung, indem Sie aufklären!

Unsere Sicherheit hat einen Preis. Der Preis einer Zelle, über 700 000 Franken, ist den hohen Sicherheitsstandards geschuldet – und nicht etwa einer grosszügigen und bequemen Einrichtung. Erklären Sie bitte dem Stimmvolk, dass der Kanton Freiburg von der Bundespolizei verhaftete, international operierende Terroristen unterbringen muss. Die Gefahren sind doppelt: Ausbruchsversuche von innen, Befreiungsversuche von aussen. In unserer digitalisierten Gesellschaft sind die Anforderungen an Sicherheit und Kontrolle noch einmal gestiegen. Wir müssen uns auch finanziell den Gefahren stellen, die von solchen Personen ausgehen.

Vergessen Sie vor der Abstimmung auch nicht zu erwähnen, dass bei dieser zweiten Etappe vor allem Zellen gebaut werden, 80 Stück, was relativ teuer ist. Das liegt aber daran, dass viele gemeinschaftlich genutzte Räume, die deutlich billiger zu bauen sind, bereits bestehen: zum Beispiel das Gesundheitszentrum, der Empfangspavillon oder die Halle für die gesicherten Werkstätten. Die hohen Kosten müssen also im richtigen Kontext gelesen werden.

Erklären Sie bitte Ihren Wählerinnen auch, dass Bellechasse bereits heute mit einer Biomasse-Anlage eigenen Strom erzeugt, sodass die Investitionen in ein nachhaltiges Energiekonzept bedeutend tiefer ausfallen als in vergleichbaren Projekten.

Und vergessen Sie auch nicht, dass am Standort Bellechasse auf gewisse wünschenswerte Infrastrukturen verzichtet wird. Der Bau einer Therapiestation beispielsweise wurde in der Priorisierung zurückgestuft und muss zu einem späteren Zeitpunkt realisiert werden.

Man sieht: In Bellechasse wird keine Luxusanlage entstehen, sondern finanzielle Vernunft waltet über diesem Bauprojekt.

In diesem Sinne lade ich Sie bereits ein, sich für ein zeitgemäßes, sicheres Gefängnis in Freiburg einzusetzen. Mit diesen vorausblickenden Überlegungen tritt das Grüne Bündnis auf dieses Geschäft ein. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin in der Verwaltungskommission von Bellechasse. Auch war ich in der Kommission über den Verpflichtungskredit für die Umsetzung der zweiten Etappe der Vollzugsplanung 2016–2026.

Ich spreche für die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion.

Als ich erfahren habe, dass das Zentralgefängnis Freiburg in den Seebezirk gezügelt werden soll, war ich nicht gerade erfreut. Wir im Seebezirk hätten gerne andere kantonale Institutionen, als die ganzen Kriminellen des Kantons bei uns unterzubringen. Aber mir ist sehr wohl bewusst, dass diese Klientel auch irgendwo untergebracht werden muss, auch wenn es unseren schönen Seebezirk betrifft.

Die erste Etappe des Ausbaus ist bald realisiert und es ist nur logisch, dass nun die zweite Etappe der Erweiterung erfolgt.

Um das ganze richtig zu verstehen, habe ich mich in der Verwaltungskommission von Bellechasse und in den diversen *Ad-hoc*-Kommissionen zur Verfügung gestellt. Dank den hervorragenden Angestellten in Bellechasse und im Zentralgefängnis Freiburg konnten hervorragende Projekte bereits umgesetzt werden. In den Kommissionen waren wir uns einstimmig einig über diesen Verpflichtungskredit.

Jetzt gilt es, die Bevölkerung zu überzeugen, wie wichtig dieser Ausbau in Bellechasse ist. Mir ist es bewusst, dass dies eventuell sehr zäh werden wird, in Anbetracht der finanziellen Situation des Kantons. Deshalb ist es sehr wichtig, dass nun alle Fraktionen am gleichen Strick ziehen, um die Bevölkerung zu überzeugen. Aber glauben Sie mir: Das Geld wird gut investiert.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion wird diesem Dekret einstimmig zustimmen.

Julmy Markus (Le Centre/Die Mitte, SE). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mes liens d'intérêts: je suis membre de cette commission ad hoc, vice-président de la commission administrative des établissements pénitentiaires fribourgeois, membre de la commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale et membre de la sous-commission pénitentiaire des établissements pénitentiaires fribourgeois.

En 2016, la première adaptation dans la planification de l'exécution des peines dans le canton de Fribourg a été faite. Plus tard, en 2018, les premières études sur la fermeture de la Prison centrale de Fribourg ont eu lieu après une évasion et ont été examinées par la suite. En 2020, le crédit de 27,7 millions de francs pour la réalisation de l'EDFR I à Bellechasse a pu être voté par le Grand Conseil. L'agrandissement et la mise en service du régime ouvert ont pu être réalisés dans le courant de l'année 2024. Ainsi, la première partie pour un futur déménagement de la Prison centrale de Fribourg à Bellechasse était terminée.

La transformation a coûté environ 268 000 francs par cellule.

Für die Umsetzung der Freiburger Strafanstalt II (FRSA II) im geschlossenen Vollzug wird nun ein weiterer Kredit benötigt, damit die benötigten Zellenblöcke gebaut werden können. Der Bau ist nicht *nice to have*. In meiner Funktion als Mitglied der Subkommission Strafvollzug habe ich ungefähr alle zwei Monate die Gelegenheit, mich mit den Gefängnisinsassen auszutauschen. Und glauben Sie mir, ich bin jeden Abend froh, wenn ich das Zentralgefängnis wieder durch das Haupttor verlassen kann. Im Winter herrschen Temperaturen von 13 bis 15 Grad in den Zellen, im Sommer sind es weit über 30 Grad. Die Insassen dürfen die Zellen nur für 1 Stunde Freigang pro Tag verlassen. Dazu kommen komplizierte Abläufe, um die Sicherheit der Insassen wie auch der Anwohner zu gewährleisten.

Mit dem Umzug nach Bellechasse werden sehr viele Synergien geschaffen. Das gesamte Personal befindet sich dannzumal am Standort Bellechasse und die moderne Infrastruktur wird viel effizientere Abläufe im Alltag erlauben.

Malheureusement, tout cela a aussi un prix. En raison des mesures de sécurité des installations supérieures, le prix par cellule en régime fermé s'élève à 702 000 francs, ce qui est toutefois moins cher que dans les cantons voisins.

Les investissements nets de 53 millions de francs pour la construction sont soumis au référendum financier obligatoire et à la votation populaire. Cette votation est prévue pour l'automne 2025 et, si tout se passe comme prévu, l'EDFR II sera prêt

à être occupé dans un peu plus de trois ans. Les établissements pénitentiaires fribourgeois disposeront alors de 290 places. Effet secondaire positif: la construction d'une installation photovoltaïque sur le toit des bâtiments permettra de produire de l'électricité verte à hauteur de 506 MWh/an, ce qui permettra d'alimenter environ 77 ménages.

Plusieurs ateliers ont été organisés pour l'avenir du bâtiment existant en vieille-ville. Concrètement, aucun projet n'est encore prêt, car une grande partie de ce bâtiment est en effet classée comme monument historique.

Die *Ad-hoc-Kommission* und die Fraktion Die Mitte haben das Geschäft eingehend diskutiert und stimmen dem Verpflichtungskredit einstimmig zu. Ich lade Sie ein, dasselbe zu tun, damit unsere Gefängnisinsassen in naher Zukunft über zeitgemäss Zellen und Tagesabläufe in sicherem Umfeld verfügen können.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Je déclare mon unique lien d'intérêts: j'ai participé à la commission chargée d'examiner ce crédit. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Dans une société fondée sur l'état de droit, assurer la sécurité des habitantes et habitants est une mission fondamentale. Cela implique de protéger la population, de faire respecter les règles communes, et d'écartier – temporairement ou durablement – celles et ceux qui s'y soustraient par des actes graves. C'est aussi garantir que l'exécution des peines se fasse dans des conditions qui ne compromettent ni la sécurité publique, ni les droits fondamentaux.

C'est pourquoi le groupe socialiste prend acte avec satisfaction du fait que cette étape répond aux critiques des commissions de prévention de la torture, que ce soit au niveau national ou européen. Ces critiques portent notamment sur la vétusté des infrastructures de la Prison centrale, l'accès insuffisant aux activités et aux espaces extérieurs, la sécurité largement déficiente pour les personnes détenues mais aussi pour le personnel et les habitantes et habitants de la vieille-ville.

Ainsi, les bénéficiaires du déplacement de la détention provisoire à Bellechasse sont nombreux :

- > Le personnel pénitentiaire au sens large, qui mérite un cadre sûr pour exercer un métier exigeant et exposé.
- > Les personnes détenues, quel que soit leur régime de détention, qui doivent pouvoir bénéficier de conditions dignes, favorable à leur réinsertion.
- > Leurs proches également, qui maintiennent les liens et auront des lieux de visite adaptés. Leur transport sera assuré au besoin, cela a été dit, garantie a été donnée.
- > Les habitant-e-s de la vieille-ville, bien sûr, qui enfin verront disparaître une source de nuisances et d'insécurité.

Reste que les avocats basés à Fribourg auront plus de déplacements. Cet éventuel désavantage – c'est à voir – est largement compensé par l'indispensable modernisation du dispositif carcéral.

Le transfert vers Bellechasse est donc nécessaire non seulement pour des raisons de sécurité publique, mais aussi pour garantir des conditions de détention conformes aux standards suisses et européens. Cela ne se fait pas sans moyens. Lors du référendum financier obligatoire, il s'agira de convaincre la population de la nécessité de cet investissement de plus de 53 millions – et c'est un véritable défi dans le contexte actuel.

Sur ces considérations, le groupe socialiste entre en matière.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Wirtschaftskommission sowie auch der parlamentarischen *Ad-hoc-Kommission*.

Ich äussere mich hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Vorab einen grossen Dank an alle Beteiligten für die Ausarbeitung dieses guten Projekts.

Die Dringlichkeit und Notwendigkeit der Schliessung des Zentralgefängnisses in der Unterstadt Freiburg wurde uns unter Punkt 1 in der Botschaft und auch hier im Saal ausführlich erläutert. Auch die Vorgeschichte zum Projekt und Details zur Standortwahl müssen nicht weiter wiederholt werden. Aber zur Erinnerung: Das Gefängnis Bellechasse, gegründet 1898, befindet sich in der Gemeinde Mont-Vully und dient der Vollstreckung von Freiheitsstrafen und Massnahmen gemäss Strafgesetzbuch. Die erste Phase der Erweiterung der Freiburger Strafanstalt (FRSA I) wurde budget- und termingerecht abgeschlossen. Derzeit verfügt sie über 203 Haftplätze und eine landwirtschaftliche Nutzung, die den Insassen Arbeitsmöglichkeiten, teilweise Selbstversorgung sowie einen nicht unwesentlichen Beitrag an die Betriebskosten zuführt. Beim ersten Projekt wurden auch schon gewisse Vorarbeiten für die heute diskutierte Phase ausgeführt.

Der beantragte Kredit von 53 Millionen Franken und rund 70 Millionen Franken Gesamtkosten sind enorm. Wie schon erwähnt wird es für die Volksabstimmung im September eine grosse Herausforderung sein, die Bevölkerung zu überzeugen, diese Investitionen gutzuheissen, die nur der Unterbringung von beschuldigten und kriminellen Personen dienen. Das Wissen, dass diese Klientel grossmehrheitlich nicht helvetischer Herkunft und immer aufwendiger zu betreuen ist, wird auch kein gutes Pro-Argument sein. Es muss aber auch gesagt werden, dass für diese Straffälligen trotz der Baukosten von über

1700 Franken pro Kubikmeter keine exquisiten Hotelzimmer, sondern nur den Normen und Gesetzen entsprechende Zellen geplant sind.

Mit der Verlegung der Untersuchungshaft nach Sugiez muss jedoch die Anreise der Anwälte und der Staatsanwaltschaft neu organisiert werden. Auch der Transport der inhaftierten Personen zu den verschiedenen Instanzen im Kanton ist weiterhin unerlässlich. Wie erwähnt werden technologische Entwicklungen die Zahl der Fahrten verringern. Und nebenbei, was unsere Anwälte betrifft, finden sich in der Region Murtensee sicher auch noch äusserst attraktive und finanziell vorteilhafte Wohnsitze, um die Arbeitswege zu verkürzen.

Mit diesen Anmerkungen steht unsere Fraktion hinter dem Projekt und wird das Dekret grossmehrheitlich unterstützen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.
Je remercie l'ensemble des représentants des groupes qui soutiennent le projet. Comme il n'y a pas de question, je n'ai pas de réponse.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Idem que mon préopinant.

Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR). Merci aux porte-parole des groupes ainsi qu'aux divers intervenants. Je salue la belle unanimité des prises de parole, qui vont dans le bon sens.

Ce projet de décret, s'il est accepté par notre Grand Conseil, sera soumis au référendum financier obligatoire. La votation populaire devrait avoir lieu le 28 septembre prochain. Nous devons ainsi être, nous les député-e-s, des ambassadeurs et ambassadrices de cette réalisation auprès de la population, afin de compléter de la meilleure manière notre infrastructure pénitentiaire cantonale.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 4

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 97.*

S'est abstenu:

Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP). *Total: 1.*